



Extrait standard des tarifs⁽¹⁾

(Liste nationale des services les plus représentatifs
rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle :

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EURO
Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	Gratuit « Hors du coût du fournisseur d'accès Internet »
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	35,00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	Service non proposé
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	24,50 €/an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	4 retraits gratuits/mois, à partir du 5 ^{ème} retrait : 1 €/retrait
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	
En agence	5,00 €
Par Internet	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention	8 €/opération avec un plafond mensuel de 80 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Service non proposé
Frais de tenue de compte	2,00 €/mois Soit 24,00 €/an

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.



Tarification (en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 8 juillet 2021

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	TARIF
Ouverture, transformation, clôture - Compte courant	
Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte ⁽²⁾	Gratuit
Mobilité bancaire	Gratuit
Transfert de compte dans une autre agence Attijariwafa bank	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Relevés de compte - Compte courant	
Mensuel	Gratuit
Mensuels à l'étranger	5,00 €
À la demande au guichet (extrait)	1,00 €
Tenue de compte - Compte courant	
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit
Frais de tenue de compte (par mois)	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Frais d'inactivité (sur 12 mois glissants)	30,00 €
Courrier mis à disposition au guichet	2,50 €
Frais de courrier non délivré (NPAI)	5,00 €
Services en agence - Compte courant	
Versement d'espèces - Agence détentrice du compte	Gratuit
Retrait d'espèces - Agence détentrice du compte	4 retraits gratuits/ mois À partir du 5 ^{ème} retrait : 2 €/retrait
Retrait d'espèces - Agence non détentrice du compte	5,00 €
Recherche de documents simples	7,50 €
Recherche de documents complexes	25,00 €
Procuration sur compte	20,00 €
2. BANQUE À DISTANCE	
Abonnement aux services banque à distance e-Attijari	Gratuit
3. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Cartes	
Carte Visa Premier	
Cotisation - 1 ^{ère} année	150,00 €
Cotisation (annuelle)	115,00 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Réédition du code secret	25,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Refabrication en urgence (en sus du tarif de la fabrication)	50,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Paiement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paiement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB	4 retraits gratuits/ mois À partir du 5 ^{ème} retrait : 1 €/retrait
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 € + 2,70 % du montant
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire	25,00 €

Carte Visa Classic (débit immédiat)	
Cotisation (annuelle)	35,00 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Réédition du code secret	15,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Refabrication en urgence (en sus du tarif de la fabrication)	50,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Paiement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paiement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB	4 retraits gratuits/ mois À partir du 5 ^{ème} retrait : 1 €/retrait
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 €
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire	25,00 €
Carte Visa Electron	
Cotisation (annuelle)	24,50 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Réédition du code secret	10,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Refabrication en urgence (en sus du tarif de la fabrication)	50,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Paiement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paiement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB	4 retraits gratuits/ mois À partir du 5 ^{ème} retrait : 1 €/retrait
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 €
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire	25,00 €
Virements	
Virements vers l'étranger	
Virements SEPA - En euros vers un pays de la zone SEPA	5,00 €
Virements hors zone SEPA - Hors commissions de change	1,196% du montant
Virements hors zone SEPA Option « Our ⁽³⁾ » - Hors commissions de change	Nous consulter

Virement en provenance de l'étranger	
Virement en provenance de la France	Gratuit
Virements SEPA - En euros en provenance d'un compte émetteur d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
Virement hors zone SEPA	Fixe de 17,94 € + variable en fonction du montant reçu
≤ 12 500 €	6,00 €
> 12 500 € et ≤ 200 000 €	42,00 €
> 200 000 € et ≤ 1 000 000 €	54,00 €
> 1 000 000 €	100,00 €
Virements hors zone SEPA options "Sha ⁽⁴⁾ " ou "Ben ⁽⁵⁾ "	Nous consulter
Gestion Relationnelle à Distance (GRD)⁽⁶⁾	
Clients titulaires d'Attijari'Pack Premium	Gratuit
Clients non titulaires d'Attijari'Pack Premium	70,00 €/mois
Prélèvements	
Prélèvements SEPA	
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Chèques	
Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	Gratuit
Envoi de chéquier à domicile en RAR - France	10,00 €
Envoi de chéquier à domicile en RAR - Etranger	30,00 €
Remise de chèque(s) en Métropole	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit
Emission chèque de banque	1 % min 10 € max 50 €
Emission chèque de banque urgent	20,00 €
Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)	15,00 €
Dépôt d'un chèque d'une banque étrangère	1,5 % (min 40 €) + 75 € HT
4. OFFRES GROUPÉES	
Packs (Offres soumises à conditions)	
Attijari'Pack Premium ⁽⁶⁾	
Compte courant	
Carte Visa Premier e-Attijari	
Exonération des frais d'envoi de relevés de compte à l'étranger	100,00 €/mois
Exonération des frais de virement SEPA	
Gestion Relationnelle à Distance (GRD)	
Pack stud'in	
Compte courant	
Carte Visa Electron ⁽⁸⁾	
Chéquier e-Attijari	Gratuit ⁽⁷⁾

(2) Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte : la convention de compte est disponible dans votre agence Attijariwafa bank sur simple demande auprès de votre conseiller.

(3) Option « Our » : la totalité des frais bancaires des acteurs de la chaîne de règlement sont à la charge du donneur d'ordre. Cela signifie que le donneur prend en charge les frais facturés par sa banque, par la banque du bénéficiaire et toutes les éventuelles banques intermédiaires.

(4) Frais SHA : les frais sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. Le donneur d'ordre paie les frais de sa banque, tandis que le bénéficiaire paie les autres frais bancaires (les frais de sa banque et des éventuelles banques intermédiaires).

(5) Frais BEN : la totalité des frais bancaires de traitement du virement, appliqués par les acteurs de la chaîne de règlement sont à la charge du bénéficiaire. Le type de frais BEN implique que les commissions liées à l'opération sont déduites du montant émis.

(6) Le service GRD et le produit Attijari'Pack Premium sont commercialisés uniquement par l'Agence Paris Opéra.

(7) Gratuit (offre pack Stud'in) : dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

(8) Carte Visa Electron : la Carte Visa Electron est gratuite la 1^{ère} année et devient payante à partir de la 2^{ème} année (tarif annuel à prélèvement immédiat 29,50 €).



Tarification (en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 8 juillet 2021

Offre spécifique : fragilité financière	
<p>Cette offre comprend les services et produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt Une carte Visa Electron à autorisation systématique Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent Des prélèvements SEPA en nombre illimité Deux chèques de banque par mois Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : e-Attijari Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte fournissant une information régulière sur la situation du compte : de manière hebdomadaire pour connaître le solde du compte Un système de transmission d'alertes dès que le solde du compte passe en négatif (compte débiteur) La fourniture de relevés d'identité bancaire Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention lors des dépassements de découverts autorisés L'enregistrement d'un changement d'adresse <p>Conditions tarifaires spécifiques aux clients fragiles :</p> <p>Plafonnement des frais des incidents bancaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais des incidents bancaires sont plafonnés à 25€/mois pour tous les clients identifiés comme étant en situation de fragilité financière. Les commissions d'intervention pour les clients en fragilité financière sont à 4€/opération dans la limite de 20€/mois Les frais des incidents bancaires sont plafonnés à 20€/mois et 200€/an pour les clients qui ont souscrit à l'offre spécifique. <p>Les frais concernés par ce plafonnement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision Les frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 	3,00 €/mois
<p>Services bancaires de base</p> <p>Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L.312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ouverture, la tenue et la clôture du compte Un changement d'adresse par an La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire Les paiements par prélèvements SEPA Les paiements par virement bancaire SEPA pouvant être réalisés aux guichets ou à distance Un moyen de consultation à distance du solde du compte courant : e-Attijari Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets et les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de Attijariwafa bank Europe Une carte de paiement : Carte Visa Electron Deux formules de chèques de banque par mois La réalisation des opérations de caisse 	

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS		TARIF
Commission d'intervention		
Forçage d'une opération en cas de dépassement du solde disponible ou du découvert autorisé		8 €/opération avec un plafond mensuel de 80 €
Opérations particulières		
Frais par saisie administrative à tiers détenteur		10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100€ ⁽¹⁰⁾
Certificat de non paiement à la demande		10,00 €
Incidents de paiement		
Suivi compte débiteur		
Avis de dépassement (1 ^{er} courrier)		Gratuit
Lettre de rappel pour avis de dépassement (hors clients fragiles)		20,00 €
Lettre de mise en demeure		30,00 €
Chèques		
Chèque remis, revenu impayé pour motif autre que sans provision (Chèque non valide)		15,00 €
Destruction chèque non réclamé sous 60 jours		20,00 €
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision		10,00 €
Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		Gratuit
Forfait de frais pour chèque rejeté pour défaut de provision		
Chèque ≤ 50€		30,00 €
Chèque > 50€		50,00 €
Prélèvements SEPA		
Rejet de prélèvement SEPA pour défaut de provision < 20€		Gratuit
Rejet de prélèvement SEPA pour défaut de provision ≥ 20€		Plafonné à 20 € par opération
Opposition du prélèvement à la demande du client		Gratuit
Virements		
Frais de non exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - Pour un virement à destination d'un compte Attijariwafa bank		Gratuit
Frais de non exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - À destination d'une autre banque - < 20€		Gratuit
Frais de non exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - À destination d'une autre banque - ≥ 20€		20,00 €
6. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS		TARIF
Découverts		
Découvert ponctuel non autorisé ou dépassement de découvert autorisé		17,90 % du montant dépassé
Découvert autorisé		15,90 % du montant de l'opération
Crédits à la consommation		
Prêt personnel		Nous consulter
Prêt automobile		Nous consulter
Prêt travaux		Nous consulter
Cautions		
Etablissement d'un acte de caution de loyer		30,00 €
Commission annuelle de caution si blocage de 100% de provision		1,5 % du montant
7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS		Taux applicables
Produits à taux réglementés (Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics)		
Livret A		Taux en vigueur
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)		Taux en vigueur
Produits à taux libres		
Compte épargne		0 %
Livret jeune		0,50 %

8. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE			TARIF
Injad sans frontière			
Situation des assurés	Montant des cotisations annuelles – offre classique	Montant des cotisations annuelles – offre jeune ⁽¹¹⁾	
Assuré	25,00 €	10,00 €	
Assuré + conjoint < 65 ans	50,00 €	20,00 €	
Assuré + conjoint < 65 ans + 1 enfant	73,00 €	30,00 €	
Assuré + conjoint < 65 ans + 2 enfants	96,00 €	40,00 €	
Forfait Famille	113,00 €	50,00 €	
Membre famille < 65 ans	24,00 €	24,00 €	
Surprime 65 ans < assuré < 70 ans	7,00 €	6,00 €	
Afrik Assistance sans frontière			
Situation des assurés	Montant des cotisations annuelles – offre classique	Montant des cotisations annuelles – offre jeune ⁽¹¹⁾	
Assuré	25,00 €	10,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans	42,00 €	20,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 1 enfant	58,00 €	30,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 2 enfants	74,00 €	40,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 3 enfants	91,00 €	50,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 4 enfants	107,00 €	60,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 5 enfants	140,00 €	70,00 €	
Membre famille < 60 ans	25,00 €	25,00 €	
Surprime 60 ans < assuré < 65 ans	15,00 €	15,00 €	
9. SUCCESSIONS		TARIF	
Frais de règlement			
Constitution dossier + frais de règlement			
≤ 1000 €			70,00 €
> 1000 € et ≤ 3000 €			110,00 €
> 3000 € et ≤ 15000 €			150,00 €
> 15000 € et ≤ 45000 €			175,00 €
> 45000 € et ≤ 75000 €			225,00 €
> 75000 €			300,00 €

(9) Gratuit : Si la banque accepte de fournir des services qui dépassent le cadre du service bancaire de base, ceux-ci sont alors facturés aux conditions définies par la convention de compte remise à cette occasion.

(10) La nouvelle procédure de saisie administrative à tiers détenteur est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et remplace les procédures existantes suivantes : l'avis à tiers détenteur, l'opposition à tiers détenteur, la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes.

(11) Offre jeune : entre 18 et 30 ans. Montant des cotisations annuelles la 1^{ère} année, le tarif normal s'applique à compter de la 2^{ème} année.



Tarifification (en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 8 juillet 2021

10. RÉSOUDRE UN LITIGE

Étape 1. Contactez votre agence ou le service client

Votre conseiller et/ou Responsable d'agence ainsi que le Service Client sont vos interlocuteurs privilégiés, informez-les en premier lieu et par écrit de préférence.

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de dix (10) jours ouvrables, sauf exception de laquelle vous serez tenu informés et obtiendrez, en tout état de cause, une réponse dans un délai maximum d'un (1) mois.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Vous pouvez retrouver les coordonnées du Service Client :

Adresse postale :

Attijariwafa bank Europe

Service Client

6-8, rue Chauchat 75009 Paris

0 800 006 846 Service & appel gratuits

serviceclient@attijariwafa.net

Étape 2. Sollicitez la cellule d'arbitrage des réclamations

Malgré tous nos efforts, vous n'avez pas obtenu satisfaction ? Vous pouvez contacter la cellule d'arbitrage des réclamations, en adressant un e-mail à l'adresse suivante : cellule-arbitrage-reclamations@attijariwafa.net ou encore un courrier à l'adresse suivante :

Attijariwafa bank Europe

Cellule d'arbitrage des réclamations

6-8, rue Chauchat 75009 Paris

Vous recevrez la confirmation de prise en charge de votre réclamation dans les dix (10) jours maximum à compter de sa réception. Si des recherches devaient être nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai d'un (1) mois maximum en ce compris le délai de dix (10) jours d'accusé réception.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Étape 3. Recourez à la médiation

Votre litige persiste malgré vos échanges avec votre agence/centre de traitement des réclamations puis avec la cellule d'arbitrage des

Réclamations ? Celui-ci concerne des services ou produits bancaires et financiers proposés par Attijariwafa bank Europe ?

Vous pouvez, à l'appui de vos échanges, saisir gratuitement et par écrit le Médiateur ci-dessous, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par votre agence/Service Client ou par la Cellule d'Arbitrage des Réclamations,
- Soit en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais de traitement prévus ci-dessus.

Indépendamment, le Médiateur traitera votre situation en droit et en équité et vous apportera une réponse dans un délai de trois (3) mois. Vous devez le saisir obligatoirement par écrit et en langue française à l'adresse suivante :

- Soit par voie postale :

Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française

CS 15175422

Paris cedex 09

- Soit en ligne : <http://lemediateur.fbf.fr/>